



Demission solde de tout compte pas payer

Par **LUDYSKY**, le **26/02/2010** à **16:30**

Bonjour,

je suis en congé parental ,j'ai poser ma démission car j'ai du suivre mon ami qui avait trouvé un travail dans une autre région.

A ce jour ,j'apprend que l'entreprise à des difficulté et que mes collègues on était convié à rester chez eu et qu'il ne sont pas payer ,le tribunal de commerce à été saisi ,une audience aura lieu le 2 mars .

En ce qui me concerne j'ai reçu mes papier(solde de tout compte ,certificat de travail ,fiche de salaire ,feuille assedic) mon probleme étant que aucun paiement n'a suivi ni par chèque ,ni par virement .

Quels sont les recours que je peut avoir pour me faire payer mon solde de tout compte .
cordialement

Par **Visiteur**, le **27/02/2010** à **15:06**

bonjour,

que mentionne votre dernière fiche de paye ?

car en démission il n'y a aucune indemnité sauf solde de congés payés (si il en reste !!)